Nations Unies S/PRST/2011/13



Conseil de sécurité

Distr. générale
24 juin 2011
Français
Original : anglais

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité ayant examiné à sa 6564e séance, le 24 juin 2011, la question intitulée « La situation en Somalie », son président a fait en son nom la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité redit son attachement à la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'indépendance politique et l'unité de la Somalie. Il réaffirme son soutien à l'Accord et au processus de paix de Djibouti comme base de règlement du conflit en Somalie. Il réaffirme aussi la nécessité d'adopter une stratégie globale qui permettra de favoriser l'instauration de la paix et de la stabilité en Somalie grâce aux efforts concertés de toutes les parties prenantes.

Le Conseil accueille avec satisfaction la signature de l'Accord de Kampala le 9 juin et félicite le Président Museveni et le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Augustine P. Mahiga, du dynamisme dont ils ont fait preuve pour faciliter cet accord.

Le Conseil engage les signataires de l'Accord de Kampala à honorer leurs engagements. Il note que M. Abdiweli Mohamed Ali a été nommé Premier Ministre du Gouvernement fédéral de transition et appelle de ses vœux la constitution rapide d'un nouveau Cabinet. Il demande aux signataires d'agir en toute conviction et dans la cohésion et l'unité pour mener à bien les tâches de transition énoncées dans l'Accord de Djibouti et la Charte de transition. Il demande aux institutions fédérales de transition de mettre en place des institutions largement représentatives à la faveur d'un processus politique à terme sans exclusive, en tenant compte de la nécessité de veiller à ce que les femmes participent à la vie publique.

Rappelant, à cet égard, les réunions qu'il a tenues avec les parties somaliennes à Nairobi le 25 mai, le Conseil engage les institutions fédérales de transition à consulter largement les autres parties somaliennes, notamment les administrations locales et régionales, et à collaborer étroitement avec les pays de la région, les organisations régionales et la communauté internationale dans son ensemble. Il se félicite de la tenue prochaine d'une réunion consultative, à laquelle participeront les institutions fédérales de transition et toutes les parties prenantes somaliennes, le but en étant d'arrêter une feuille de route, assortie d'échéances et d'objectifs précis, qui viendrait définir les principales tâches et priorités des institutions fédérales de transition pour les 12 prochains mois. Le Conseil dit que son appui futur aux institutions fédérales de transition sera

11-38756 (F) 240611 240611



subordonné à l'achèvement de ces tâches. Il invite instamment toutes les parties prenantes somaliennes à participer de manière constructive et responsable à cette réunion.

Le Conseil réaffirme qu'il incombe au premier chef aux Somaliens de réaliser la paix, la sécurité et la réconciliation dans leur pays. Il rappelle que des mesures ciblées pourraient être imposées contre ceux qui se livrent ou apportent un appui à des actes qui menacent la paix, la sécurité ou la stabilité de la Somalie, notamment des actes qui mettent en péril l'Accord de Djibouti ou le processus politique ou qui menacent par la force les institutions fédérales de transition ou la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), qui violent l'embargo sur les armes ou qui font obstacle à l'apport de l'aide humanitaire destinée à la Somalie ou à l'accès à cette aide.

Le Conseil salue les progrès accomplis par l'AMISOM et les forces de sécurité somaliennes dans l'entreprise de consolidation de la sécurité et de la stabilité à Mogadiscio ainsi que les sacrifices considérables consentis par ces forces. »